

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 700/104/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 05.09.2024 Responsable communal : M. Christophe Paroz
Visite sur place : 11.09.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de : M. Paulo Ribeiro

A remplir par le requérant de l'abattage

| A. Intervenants : | Raison sociale ou adresse |
|--------------------------|--|
| Propriétaire | Résidence Domitia p.a. Gendre & Emonet SA CP 1217 1820 Montreux |
| Demandeur | Jardinland M. Paulo Ribeiro Chemin du Casard 3 1073 Savigny |

A remplir par le requérant de l'abattage

| B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre | |
|---|------------------------------|
| Adresse | Rue du Lac 18 – 1815 Clarens |
| Parcelle No | 700 |

A remplir par le requérant de l'abattage

| C. Motif(s) de la demande |
|---|
| Motifs invoqués par le requérant : 5 arbres sont morts dans la propriété |

A remplir par le responsable communal

| D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre | | | | |
|---|-----------------------|------------------|--|---------------------------|
| No | Nom scientifique | Nom français | Remarque(s) – diamètre/circonférence à 100 cm du sol | Valeur du sujet en CHF |
| 1 | | Feuillu | 67/211 | |
| 2 | Taxus baccata | If | 44/138 | |
| 3 | Chamaecyparis lawson. | Cyprès de Lawson | 20/63 | |
| 4 | Albizia julibrissin | Arbre à soie | 25/80 | |
| 5 | Albizia julibrissin | Arbre à soie | 27/84 | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

E. Motifs admis selon la LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal :- Les 5 arbres sont secs sur pied, sans espoirs de reprise.

F. Préavis du service des espaces publics

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandation d'entretien :

H. Compensation prévue

- Nouvelle plantation : 5 arbres majeurs d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)

I. Affichage au pilier public

Date d'affichage au pilier public : du 17 septembre 2024 au 16 octobre 2024

J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Christophe Paroz

Date : 12.09.2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 12.09.2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 17.09.2024

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Parcelle 700, Rue du Lac 18

Demande d'abattage

Echelle : 1:1000
Coordonnées : 2'558'732 / 1'143'455
Date d'impression : 11.09.2024



Parcelle No 700, Rue du Lac 18



No 1



No 2



No 3



No 4



No 5